Image not found or type unknown

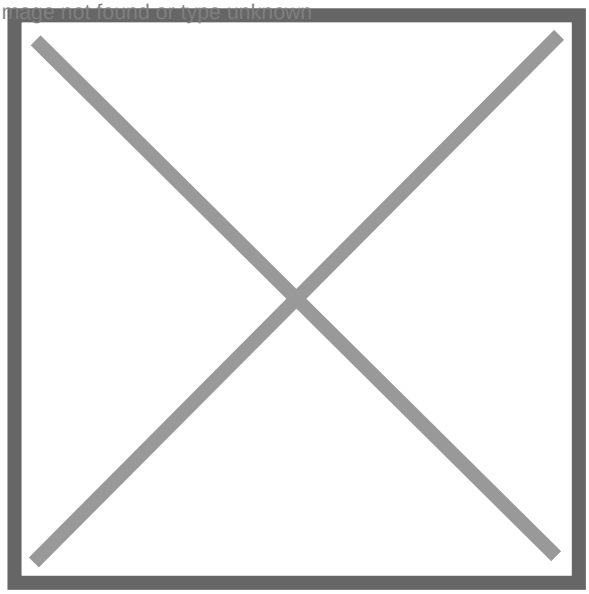

Au sujet du nom de ma fille (je sai pas cmmen vou expliquer par e

Par **bea**, le **20/08/2010** à **20:31**

Bonjour,
en gros partie mon ex marie a toujour etait dure pour donner la pension depuie des annee c la caf qui me paye 87euro aide aux soutien parce que mon ex mari ne me la paye pas la caf a fait des recherche e maintenent ilo doit remboiurser en sachant qu il ne vouler rien savoir la caf a fait une saisie sur salaire plus la caf lui prend en plus la pension sa fait qui lui preleve 267EURO TOUS LES MOI MON EX MARI A FAIT UNE DEMANDE AUX TRIBUNAL POUR DEDUIRE LA PENSION SA LUI ET ETAIT REFUSER ET MAINTENANT IL VEUT RETIREE LE NOM VITALE DE SA NAISSANCE QUI A RECONNUE IL ME DIT QUI VA DEMANDER QUE LE NOM SOIN ENLEVER COMME CA IL NE PAYERA PLUS DE PENSION ES QUI A LE DROIT DE LE FAIRE MEME SI JE VEU PAS C EST TELEMENT LONG A VOUS EXPLIQUER ES QUE VOUS POURIER ME REPONDRE A CETTE QUESTION

Par **jeetendra**, le **20/08/2010** à **20:37**

Bonsoir, votre ex mari ne pourra pas enlever son nom de famille à son propre enfant, il raconte vraiment n'importe quoi, il est énervé parce qu'il a été rattrapé par la justice (non paiement de pension alimentaire, arriérés...), rassurez vous, bonne soirée.

Par **nash40**, le **20/08/2010** à **20:38**

Bonsoir.

Si votre ex mari a reconnu sa fille a sa naissance, il y'a de forte chance que sa demande soit refusée, on ne peut pas renier ses enfants, surtout s'il est le parent biologique. Si c'est une adoption, là c'est autre chose, mais je ne m'y connais pas sur ce sujet là.
Bonne soirée

Par **mimi493**, le **20/08/2010** à **21:07**

Il délire sauf si votre fille n'est pas son enfant biologique et que ça fait moins de 5 ans qu'il l'a reconnue. Dans ce cas, il doit faire un action en contestation de paternité, c'est long, faut un avocat et ça ne marche que dans le cas décrit

Même en cas d'adoption, ça ne marchera pas non plus (irrévocabilité)

Laissez-le braire.

Par **bea**, le **21/08/2010** à **13:46**

bonjour je revient sur cette question meme s il va aux tribunal parce que lui ce qui veut c de ne plus payer la pension alors pour lui le seul moyen c enlever le nom ce sera ma dernier question sur cette question merci

Par **nash40**, le **25/08/2010** à **11:46**

Bonjour.

Rassurez vous, quand il fera sa demande au juge, le juge lui rira au nez, si je puis dire. Sa demande est aberrante, et elle lui sera refusée. On ne renie pas son enfant juste parce qu'on a plus envie de payer la pension.

Par **mimi493**, le **25/08/2010** à **17:52**

Et surtout, madame, vous profitez de cette audience, pour formuler une demande d'augmentation de pension, justement parce qu'il ne s'occupe pas du tout de l'enfant et donc plus de frais pour vous.
Et s'il ne paie pas, vous portez plainte, au pénal, contre lui pour abandon de famille (comme ça, le jour, vieux, où il voudra contraindre votre fille à lui payer une pension alimentaire, elle pourra se défendre)

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés